



COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le xx / xx / 2008



A propos de la SNIPF

Créée en 1936, la Société Nationale des Ingénieurs Professionnels de France est, depuis 1997, accréditée par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) pour délivrer le Certificat de Compétence d'Ingénieur avec mention de spécialité. Depuis 1993, la SNIPF est membre du Conseil National des Ingénieurs et des Scientifiques de France (CNISF). La SNIPF regroupe aujourd'hui 17 associations régionales SRIPF et une délégation internationale.

Contacts presse

Organisme de Certification de la SNIPF

270, avenue de Lardenne – 31170
TOULOUSE
Tél. : 05 34 50 44 03
Fax. : 05 34 50 48 66

Certification d'ingénieur : de nouvelles perspectives pour les cadres

Ouvert aux cadres exerçant effectivement des fonctions d'ingénieur depuis plus de quatre ans, le CCIP -Certificat de Compétence d'Ingénieur Professionnel, permet à ceux-ci d'acquérir la reconnaissance officielle de leurs compétences. 49 spécialités d'ingénieur sont aujourd'hui concernées.

Des cadres plus motivés par leur nouveau statut

Les cadres certifiés acquièrent le statut d'Ingénieur. Ils confortent ainsi leur crédibilité auprès de leurs employeurs, avec une meilleure garantie de promotion de carrière ou de reconversion professionnelle. La certification offre également aux Ingénieurs certifiés de nouvelles opportunités à l'étranger : 196 pays sont signataires des Normes ISO.

Un choix gagnant pour les employeurs

L'obtention du CCIP permet aux chefs d'entreprise de bénéficier d'une meilleure qualification de leurs collaborateurs, renforçant la crédibilité de leur société dans son domaine d'activité, ainsi que la cohésion au sein de leur groupe de travail. Par ailleurs, l'examen des candidatures se faisant sur dossier, aucune absence du candidat à son poste n'est nécessaire.

Une procédure simple, rapide et équitable

Les dossiers sont examinés par la CNC - Commission Nationale de Certification de la SNIPF, suivant l'application de règles déontologiques strictes. Les procédures sont accréditées par le COFRAC - Comité Français d'Accréditation, suivant la Norme ISO/CEI 17024. La composition tripartite de la Commission (employeurs ; ingénieurs et scientifiques diplômés ; ingénieurs certifiés) garantit une prise de décision impartiale. Une session d'examen toutes les six semaines. Le CCIP est remis aux candidats dans le mois suivant.

Depuis 1997, la SNIPF a délivré 3 150 certificats.